

« La réforme de l'enseignement en santé, nous sommes entrés dans le dur »

Le calendrier est serré. Le groupe de travail qui planche sur la réforme de la formation médicale initiale doit rendre ses premières recommandations dès le premier trimestre 2019. Pour qu'il y ait une mise en œuvre d'une partie du dispositif à la rentrée de septembre. Si le processus est indéniablement « en marche », reste à savoir quelle en sera la réelle destination. Tour d'horizon des itinéraires possibles et de ce que l'on sait déjà.

Rencontre avec le Pr Jean Sibilia, Président de la Conférence des doyens.

Exit donc le *numerus clausus*. En annonçant sa suppression cet automne, le chef de l'État a sonné le glas d'un processus de sélection des futurs médecins initié en 1971 et tenu pour responsable, au fil du temps, de la majeure partie des inégalités de répartition des soignants en France. Pour preuve, ce *numerus clausus* n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre le nombre record de 13 523 places en PACES l'an passé, toutes filières confondues, (médecine, pharmacie dentaire et maïeutique). Cette même première année commune des études en santé (PACES), fruit d'une précédente réforme intervenue en 2010, est d'ailleurs supprimée. Une innovation « disruptive » qui est devenue la marque de fabrique du Président de la République. A tel point qu'il serait sans doute plus pertinent de parler de réelle transformation des études de santé que de simple réforme. Car tout le système se trouve remis à plat. Avec un calendrier contraint, comme le souligne le président de la Conférence des doyens.

Un calendrier contraint

« Nous devons remettre notre copie aux pouvoirs publics durant le premier trimestre 2019 », explique le professeur Jean Sibilia, président de la Conférence des doyens et membre du groupe de travail qui planche sur cette réforme des études en santé. Et ce dernier de rappeler l'étendue du changement qui s'annonce. « L'équation antérieure n'a pas résolu les problèmes de démographie médicale mais avait au moins le mérite d'être simple. Avec la PACES, il y avait une seule année pour tous, suivie par un concours commun, puis une note, un classement, et enfin les ECN ».

Diversité et flexibilité

Désormais, les contenus pédagogiques entendent sortir de la seule dimension binaire des QCM (questionnaires à choix multiples) pour y intégrer deux nouvelles dimensions : la diversité et la flexibilité. En clair, le premier portail d'entrée aux études de santé comprendrait une évaluation des compétences humaines des futurs professionnels de santé, laissant davantage de place aux « humanités » qu'aux seuls savoirs purement scientifiques. Également, un aspirant médecin qui « raterait » les examens d'entrée initiaux pourrait suivre

un cursus parallèle de formation universitaire, comme une « licence mineure de santé », et retenter sa chance en deuxième cycle.

Une réforme du concours d'entrée de premier cycle en 2020 ou en 2021 ?

A l'arrivée, cette réforme qui définira les cursus de formation des soignants de demain, devrait concerner les trois cycles des études de santé, puisque celle du troisième cycle est en place depuis la rentrée 2017. Pour mémoire, elle proposait une organisation plus lisible, avec

un seul diplôme pour l'exercice d'une spécialité, le DES (diplôme d'études spécialisé). Reste donc celle du deuxième cycle, qui est celui sur lequel travaille actuellement la commission ad hoc pour une mise en œuvre dès cette rentrée 2019. Et enfin, celle du premier cycle, qui pourrait être effective en 2020 ou en 2021. Deux camps, semble-t-il, se font face sur ce dernier sujet. Les tenants d'une mise en place la plus rapide possible. Et ceux qui rappellent que 2021 sera aussi l'année de la réforme du bac. Pourquoi alors ne pas attendre son entrée en vigueur, afin de pouvoir s'appuyer sur un programme de formation harmonisé, complet et cohérent ? En effet, cette refonte de l'enseignement en santé, concerne, in fine, pas moins de trois ministères : la Santé, l'Enseignement supérieur, et l'Éducation nationale...

François Petty